

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE
Délibération du Conseil Communautaire : séance du 3 août 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 25. Nb de délégués votants : 25.
Affichage convocation : 27/07/2009. Publication de la délibération : 06/08/2009. Envoi à sous-préfecture : 06/08/2009.

L'an deux mille neuf, le trois août à 21 heures, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 27/07/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'IHOLDY, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

Présents : Marc ARRACHOU, André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eñaut HARISPURU, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, Nadège SARAGUETA et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés/non excusés : Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur Bernard CACHENAUT a été élu secrétaire de séance.

Objet : Zone d'Activités Economiques à Irissarry – Promesse de vente de M. LAUGIER.

Le Président rappelle les termes de la délibération du 27 novembre 2007 visée en sous-préfecture le 04 décembre 2007 par lesquels le Conseil Communautaire l'avait autorisé à signer un sous-seing privé avec M. LAUGIER pour l'acquisition de parcelles sur la Commune d'Irissarry en vue de la création d'une Zone d'Activités Economiques communautaire. Une promesse de vente avait été enregistrée au S.I.E. de Bayonne le 14/02/2008 sous le numéro Bordereau 2008/206 case 9.

Cette promesse ayant expiré le 20 juin 2009, il convient de la renouveler.

Le Président fait savoir également que la loi exige désormais que soit versés auprès du Notaire chargé de l'affaire, 5% du montant de la transaction, étant précisé que cet acompte serait reversé à la collectivité si la vente ne se réalise pas.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE : à Monsieur LAUGIER de renouveler sa promesse de vente des parcelles de terre d'une contenance de 7 ha 08a 35ca à détacher d'une propriété sise à Irissarry, lieudit Basarieta cadastrée section D sous les numéros 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275 et 359. Cette promesse de vente expirera le 31 décembre 2010,

DEMANDE : à la Commune d'Irissarry de modifier sa carte communale par la création d'une zone d'activités sur les parcelles concernées par cette promesse de vente,

AUTORISE : le versement anticipé d'un montant de 5% de la transaction auprès du cabinet notarial Franck GOMEZ et Nathalie COCHELIN GOMEZ à Hasparren. Ce montant sera rendu à la collectivité si la vente ne se réalise pas,

AUTORISE : le Président à signer tout document nécessaire au déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

Le Président,

